

DÉLIBÉRATION N° 23/11

Consultation électronique – 9 et 10 mai 2023

Renouvellement du marché relatif aux prestations de protection sociale complémentaire des frais de santé et de la prévoyance des salariés de droit privé et des frais de santé des retraités d'Universcience

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 modifié portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment ses articles 8 et 9,

Vu le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, Monsieur Bruno Maquart,

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,

Vu la délibération n°22/11 relative à la détermination des catégories de contrats et conventions devant être soumises pour approbation au conseil d'administration,

Vu le rapport de présentation annexé,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie autorise le président à signer le marché relatif aux prestations de protection sociale complémentaire des frais de santé et de la prévoyance des salariés de droit privé et des frais de santé des retraités attribué au groupe VYV pour une durée de 5 ans et demi.

Fait à Paris,
Le 10 mai 2023

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart